



## Restaurant d'entreprise

Par **Sophie800**, le **07/03/2019** à **15:45**

Bonjour,

je viens aux renseignements car je me sens un peu gêné par la situation. Voila j'ai travaillé dans une entreprise avec un restaurant d'entreprise à disposition. J'ai terminé ma mission dans cette entreprise, donc je n'y suis plus salarié, mais j'ai toujours mon badge « cantine » Et ce restaurant est ouvert aux entreprises dès environs.

Dans un but amical, je suis aller rejoindre des anciens collègues pour y partager un repas avec ce fameux badges. Ont m'a effectivement fait la remarque que je ne pourrais plus y revenir étant non salarié (ce que je comprend bien sur). Toute fois je suis rongée de gêne, est ce que je risque des sanctions ? Est ce que cela peut aller plus loin juridiquement ?

Merci de vos réponses